Association Maths et Maryam (M&M)

CHARTE DES ÉLÈVES-TUTEURS ET ÉLÈVES-TUTRICES

L'association M&M a pour but d'agir durablement en faveur d'une **éducation de qualité pour toutes et pour tous**, de permettre aux jeunes d'apprendre et enseigner, coopérer, faire vivre la solidarité. Elle est ouverte à toutes et à tous, et portée par des valeurs fortes telles que **l'entraide** et **le partage**.

Statut d'élève-tuteur et d'élève-tutrice

Le tutorat peut se définir comme une relation d'aide entre deux personnes dont le but est de faciliter l'apprentissage. Il permet de gagner en **confiance en soi** et de construire une vision collective d'un avenir meilleur.

Les jeunes de l'Hérault bénéficient dans l'association M&M du statut d'élève-tuteur ou élève-tutrice, justifiant la gratuité de l'accompagnement (aide aux devoirs, soutien scolaire, recherche de stages, etc.). L'association rend hommage à **Maryam Mirzakhani**, première femme à avoir obtenu la médaille Fields en 2014. L'expérience peut être valorisée sur Parcoursup par exemple.

Les élèves-tuteurs et élèves-tutrices sont encouragés à **enseigner pour apprendre** et peuvent intervenir, sur la base du **volontariat**, au cours de **missions avec un mentor diplômé** pour :

- Co animer une aide aux devoirs, un stage de pré-rentrée, etc.
- Co réaliser une étude, des entretiens, des témoignages ou des montages.
- Accompagner une activité ou une sortie (théâtre, patinoire, classe verte, etc.).
- Faire le lien avec les comités de vie lycéenne ou présenter un stage.

À partir de 14 ans, les missions peuvent donner lieu à une gratification.

À partir de 16 ans, les élèves-tuteurs et élèves-tutrices peuvent voter aux assemblées générales et se présenter comme co-président.e au bureau de l'association. Le droit de vote des élèves-tuteurs et élèves-tutrices de moins de 16 ans est attribué au représentant légal.

Attention au bien-être des jeunes : Il est important de savoir repérer ses limites. Il ne faut pas s'oublier en voulant aider les autres. Les mentors et parrains/marraines de l'association sont à l'écoute des élèves tuteurs et élèves tutrices et peuvent les orienter si besoin.

Bien vivre ensemble

Bien vivre ensemble, c'est accepter les différences, faire preuve de respect envers autrui et vivre dans un esprit **bienveillant**, de paix et d'harmonie. Par exemple :

- J'aide et j'encourage les autres quand j'ai fini mes devoirs.
- Je protège les plus faibles et agis dans l'intérêt général.
- Je prends soin du matériel et de l'environnement.

Montant de la cotisation

Adhérer à l'association M&M permet d'être assuré.e par la MAIF pour les activités proposées et d'être suivi.e en tant qu'adhérent. Les cotisations pour les élèves tuteurs et élèves tutrices ont été fixées à l'assemblée générale du 23 novembre 2024 à l'unanimité après délibération : Prix libre à partir de 20€, qui inclut les activités proposées en 2024-2025 de soutien scolaire, roller dance, etc. 5€ minimum pour chaque membre de la famille en plus et réduction possible en fonction des ressources.